



Lille, le 9 décembre 2013

Karine BOULONNE  
Secrétaire académique SNES-FSU  
Didier BLANCHARD  
Secrétaire académique adjoint SNEP-FSU  
Jacques ALEMANY  
Secrétaire académique du SNUEP-FSU

A  
Monsieur le Recteur de l'académie de Lille  
Cité Guy Debeyre  
20 rue saint Jacques  
59000 LILLE

Monsieur le Recteur,

Comme demandé pour préparer le GT du 18 décembre, voici nos propositions d'ajouts et de modifications concernant le mouvement intra 2014.

La situation réelle des demandeurs de mutation doit être prise en compte dans un barème traitant l'ensemble des situations de manière progressive, diversifiée et équilibrée.

- Mouvement spécifique : comme évoqué lors du dernier GT bilan du mouvement, nous souhaitons un bilan sur l'occupation à titre provisoire et de la non occupation de certains d'entre eux depuis plusieurs années, ce qui pose la question de la pertinence de les maintenir ou de l'information (cf les postes occupés par des professeurs d'éco gestion). De plus, nous demandons d'une part l'abandon du profilage de tous les postes Eclair actuellement occupés et d'autre part la sortie des postes Eclair du mouvement spécifique.

Nous demandons également la suppression de la bonification « Postes spécifiques référent et Préfet des études Etablissement ECLAIR » au regard, dans chaque établissement ECLAIR, de la disparité de l'exercice de ces missions et du manque de lisibilité en termes de quotité de service.

- SEGPA : nous souhaitons ré insister sur la nécessité de travailler en amont sur la répartition des heures SEGPA au sein des équipes enseignantes, afin d'éviter la constitution de blocs de plusieurs heures, parfois supérieurs à la moitié du service, qui seront imposés aux personnels titulaires en compléments de service et aux TZR en AFA.

- Phase 4 : nous maintenons notre opposition à mettre en place la phase 4 dans les documents distribués aux organisations syndicales. Cette opération ne doit se faire que s'il y a accord de toutes les organisations syndicales en FPMA.

- Points agrégés : dans la note de service n° 2013-168 du 28-10-2013 il est indiqué : « aucun élément de barème ne peut avoir une valeur supérieure à celles conférées au titre de la réaffectation suite à mesure de carte scolaire ou retour de congé parental, du rapprochement de conjoints, du handicap ou de l'exercice de fonctions dans les quartiers urbains où se posent des problèmes sociaux et de sécurité particulièrement difficiles ». Aussi, nous demandons un retour à une bonification mesurée. En effet, mettre 300 points sur les vœux lycée est beaucoup trop discriminant par rapport aux certifiés ou professeurs d'EPS (équivalent de 18 ans dans le même poste pour rattraper les points). Elle est par ailleurs en contradiction avec les directives ministérielles qui rappellent dans la note de service, la législation. Or, cette mesure sur les agrégés crée un déséquilibre trop important vis-à-vis des bonifications familiales. Nous demandons une bonification progressive qui pourrait être de l'ordre de 90 pts pour les vœux précis établissement

et vœux communes typés lycées, et 120 pts maximum pour les vœux géographiques typés lycées.

- Points TZR : il nous semble que les 40 pts attribués par année de TZR déséquilibrent trop le barème, au détriment de personnels nommés en poste fixe en extension par exemple. Il est cependant essentiel pour nos collègues qu'il y ait une reconnaissance de la pénibilité d'une mission qui est rarement choisie autrement que par défaut. Nous demandons le retour à une bonification de 20 points par an avec un bonus de 20 points tous les 4 ans. Nous demandons aussi à ce que les TZR venant de l'inter ne soient pas discriminés et puissent bénéficier aussi de ces points.

Nous sommes demandeurs d'un groupe de travail sur un bilan des remplacements et le calibrage des ZR préalablement à la saisie des vœux : des ZR ont été bloquées lors du dernier mouvement, notamment celles qui avaient peu de zones limitrophes, rendant inopérantes des demandes de mutation et gâchant souvent la bonification de 50 pts pris sur le premier vœu par des stagiaires. Comme nous l'avions prévu et comme nous le constatons depuis la rentrée, ces ZR bloquées favorisent l'affectation sur zone limitrophe élargie ce qui dégrade considérablement les conditions d'exercices des TZR.

Nous demandons le retour de la tenue du GT AJUAFA et la prise en compte des préférences associées à la partie fixe du barème lors des AFA.

- Dispositif de reconversion : nous demandons à qu'elle ne porte pas sur les vœux précis mais sur des vœux larges au moins groupement de communes.

- Changement de discipline via concours, détachement ou liste d'aptitude dans une discipline jugée déficitaire : nous demandons à ce qu'il n'y ait pas de référence à la discipline et que la bonification porte sur des vœux larges au moins groupement de communes.

- Retour congé parental : nous demandons à ce que les collègues soient traités lors de leur réintégration comme de vraies MCS en les mettant en REA sur vœux bonifiés afin de pouvoir conserver l'ancienneté de poste et pouvoir être réaffectés au plus proche de leur ancien établissement.

- Postes adaptés, CLD : nous demandons à ce que ces collègues soient considérés en MCS pour être au plus proche de leur ancien établissement et qu'ils soient en REA sur les vœux bonifiés.

- Les MCS : nous demandons que le vœu commune soit bonifié à 2000 points.

Nous demandons également que les collègues qui auraient un poste trop loin de leur ancien établissement soient affectés dans la ZR de leur ancien établissement, s'ils le désirent.

- Points stagiaires : nous demandons que soit étudiée à nouveau la possibilité de ne pas obliger les personnels concernés à utiliser la bonification stagiaire sur leur premier vœu mais sur le vœu de leur choix. Ils pourraient ainsi respecter une logique de vœux partant du plus précis à des vœux plus larges, plutôt que de commencer par un vœu large ne correspondant pas vraiment à leurs aspirations. Nous ne comprenons pas qu'une raison technique puisse l'empêcher comme l'an dernier, alors que le DPE avait donné son accord de principe. D'autres académies mettent en place ce dispositif, l'académie de Lille doit pouvoir le faire également.

Pour les stagiaires ex contractuels, nous demandons que soit reconduite la mesure leur permettant de bénéficier des 100 points sur leur 1<sup>er</sup> vœu (ou celui de leur choix, à l'instar des 50 pts).

- Enseignement hors discipline : Nous vous demandons de prendre en compte la décision du Tribunal administratif de supprimer les bonifications concernant les personnels affectés volontairement ou non hors discipline.

- MCS (suite) : les collègues de sciences physiques et de physique appliquée peuvent participer à l'un ou l'autre des mouvements, y compris dans le cadre d'une MCS. Nous demandons à ce que ce dispositif soit mis en place également en Eco Gestion A, B ou C afin de permettre aux collègues MCS dans une de ces 3 valences de postuler dans une autre valence avec la bonification Mesure de Carte. Dans les établissements, au moment des CA, cela évitera de choisir un collègue plutôt qu'un autre.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à ce courrier, et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de notre profond respect.

Pour le secrétariat académique SNES-FSU  
Karine BOULONNE



Pour le secrétariat académique SNEP-FSU  
Didier BLANCHARD



Pour le secrétariat académique SNUEP-FSU  
Jacques ALEMANY

